

**PROJETS DE RESOLUTION PROPOSES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MACSF *prévoyance* DU 15 MAI 2024**

**PREMIERE RESOLUTION**

***(Approbation des comptes sociaux 2023)***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 17 721 302,75 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 17 721 302,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable	17 721 302,75 euros
Report à nouveau avant affectation	00,00 euro
	<hr/>
Total disponible	17 721 302,75 euros
	<hr/>
Réserve pour fonds de garantie	- 2 305,00 euros
Réserve Ordinaire	17 723 607,75 euros
Report à nouveau après affectation	00,00 euro
	<hr/>
Total affecté	17 721 302,75 euros

**DEUXIEME RESOLUTION**

***(Approbation des conventions impliquant la Mutuelle et au moins un administrateur)***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence d'opérations visées au paragraphe I de l'article R 322-57 du code des assurances, en prend acte purement et simplement.

**TROISIEME RESOLUTION**

***(Approbation des contrats d'assurance souscrits par un administrateur et sa famille auprès de la Mutuelle)***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants, visés au IV alinéa 2 de l'article R 322-57 du code des assurances, et statuant sur ledit rapport, déclare approuver les contrats qui y sont mentionnés.

**QUATRIEME RESOLUTION**

***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc AUDHOUI, pharmacien, pour une période de deux années, conformément à l'article 22 des statuts soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**CINQUIEME RESOLUTION**

***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Muriel CAMBON, vétérinaire, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

**SIXIEME RESOLUTION**

***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Laurence CARPENTIER, chirurgien-dentiste, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

**SEPTIEME RESOLUTION**

***(Nomination d'un administrateur)***

L'assemblée générale nomme Monsieur Arnaud LEVEQUE, chirurgien-dentiste, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

**HUITIEME RESOLUTION**

***(Nomination du commissaire aux comptes)***

L'assemblée générale nomme en qualité de commissaire aux comptes le Cabinet MAZARS, 61 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE, en remplacement du Cabinet Deloitte & Associés, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

**NEUVIEME RESOLUTION**

***(Pouvoirs pour les formalités)***

Sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi et les règlements.



A la suite des renouvellements et de la nomination ci-dessus, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice :

2024 pour Messieurs EVEILLEAU et VAZQUEZ,

2025 pour Monsieur BERGEAU, et Monsieur AUDHOUI sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale,

2026 pour Madame de LARRARD et Monsieur TSIANG,

2027 pour Madame VINIKOFF et Monsieur MARCHAND,

2028 pour Madame LUSTMAN,

2029 pour Mesdames CARPENTIER, CAMBON et Monsieur LEVEQUE sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.